

Nationalite française par filiation

Par firebird, le 07/11/2009 à 10:21

Bonjour,

je voudrais savoir si mon pere peut aquerir la nationalite francaise par filiation, sachant que mon grand pere paternel est ne en 1898 en Algerie pendant la domination francaise et il es mort en 1960 avant l'independence de deux ans et mon pere est ne 1950 et il etait mineur lors de l'independence de l'algerie.

merci

Par jeetendra, le 07/11/2009 à 10:41

bonjour, ça me marchera pas, le lien de filiation est trop ancien, pas de preuve de nationalité, désuétude, courage à vous, bon week-end.